Le projet social clé de voûte de l'espace de vie sociale, se fonde sur une approche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et des habitants aux attentes sociales collectives.

Plus qu'une formalité administrative, le projet social c'est avant tout:

- un moment privilégié pour observer l'évolution de son environnement local, échanger des points de vue entre les différents acteurs (habitants, bénévoles, administrateurs, salariés, partenaires), réfléchir au sens de son action et définir les priorités pour une période pluri-annuelle. La phase d'élaboration du projet social renforce la vie collective de la structure, permet la réflexion sur le sens de son action.
- un document repère qui fixe les engagements de l'Evs. Il est établi en fonction des problématiques sociales et des ressources disponibles. Il traduit concrètement les finalités et les missions de l'espace de vie sociale dans un plan d'action et les changements attendus. Préparé par l'instance de pilotage composée de bénévoles et éventuellement de professionnels, il est validé par l'instance de gouvernance de la structure.
- un document socle sur lequel se construit le partenariat entre le porteur de projet et la Caf.

ETAPES	Echéancier : préciser la durée des différentes périodes, puis indiquer les dates correspondantes dans le calendrier civil								
	1 ^{ère} période	2 ^{nde} période	3 ^{ème} période	4 ^{ème} période	5 ^{ème} période	6 ^{ème} période	7 ^{ème} période	8 ^{ème} période	9 ^{ème} période
Réflexion préalable sur le bien-fondé et sur la procédure d'élaboration									
Définition des modalités d'élaboration par le comité de pilotage (Copil)									
Réalisation d'un 1er niveau de diagnostic des besoins et des problématiques sociales									
Échanges avec les partenaires et acteurs autour de ce 1er niveau de diagnostic -Enrichissement du diagnostic- 1ères pistes concernant les actions à conduire									
Retour devant le Copil - rédaction finale du diagnostic et 1 ^{ère} version du projet social avec pré-budget									
Échanges avec les différents acteurs sur la 1êre version du projet social - Aménagement en fonction des retours et des perspectives de contributions (financières et autres moyens) des partenaires									
Finalisation du projet et du budget prévisionnel avec le Copil - préparation des pièces du dossier à déposer à la Caf en vue d'un agrément									
Validation par les instances									
Le cas échéant, finalisation des documents et pièces justificatives à transmettre à la Caf et aux autres financeurs									
Transmission de l'ensemble du dossier à la Caf pour présentation à son Conseil d'administration pour l'obtention de l'agrément "espace de vie sociale"									

En résumé l'intérêt du projet social :

- Pour le porteur du projet, il permet dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers de formuler clairement ses objectifs en référence aux besoins de la population du territoire d'intervention, d'expliciter les démarches, les moyens et de préciser les modalités d'évaluation.
- Pour la Caf, il permet de s'assurer que le porteur du projet s'inscrit dans les finalités de la circulaire Cnaf n°2012 013 relative à l'animation de la vie sociale.

Lors du renouvellement de l'agrément il permet au porteur du projet et à la Caf, de constater l'évolution du projet de la structure, les réajustements opérés, les insuffisances, l'adaptabilité à apporter des réponses à des besoins nouveaux.

Conseils méthodologiques pour élaborer le projet social

Pour élaborer son projet social, la structure devra respecter une démarche type qui doit:

- comprendre un diagnostic social;
- mettre en évidence les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités;
- préciser les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs.

Le document soumis à la Caf pour l'agrément doit comporter les points suivants:

- les éléments de contexte;
- la présentation du territoire : du diagnostic social aux axes d'intervention;
- les perspectives: des axes d'intervention au plan d'actions;
- les modalités de suivi et d'évaluation du projet;
- le bilan évaluation lors du renouvellement;
- les modalités de la gouvernance et du portage collectif du projet;
- les moyens internes et partenariaux (humains, matériels et financiers).

→ Les éléments de contexte

La structure se présente de manière synthétique. Elle restitue le contexte dans lequel elle développe ou souhaite développer son projet d'animation locale.

→ Du diagnostic social aux axes d'intervention

En précisant les problématiques sociales, le diagnostic met en perspective des éléments de connaissance du territoire et les potentialités repérées et partagées avec les acteurs de terrain.

Le diagnostic pour :

- délimiter le territoire d'intervention (quartier, commune, intercommunalité)
- définir les principales caractéristiques quantitatives et qualitatives du territoire :
 - population (nombre d'habitants, tranches d'âge, typologie des familles, etc.);
 - habitat et cadre de vie (zone Hlm, pavillonnaire, habitat dispersé, etc.)
 - équipements, services et vie associative (écoles, équipements sportifs, culturels et de santé) ;
 - vie économique et emploi (commerces, zones artisanales, etc.);
 - proximité et accessibilité (transports, voies de communication, télécommunication) ;
 - perspectives de développement et d'évolution du territoire (modifications importantes du réseau routier, projets de création de lotissements, création d'un accueil périscolaire, etc.) ;
- Identifier les points forts et les faiblesses du territoire et confronter cette analyse avec les partenaires et/ou les habitants (échanges informels, entretiens, réunions, questionnaires, etc.);
- Ressortir les constats partagés qui permettront de définir les axes d'intervention.

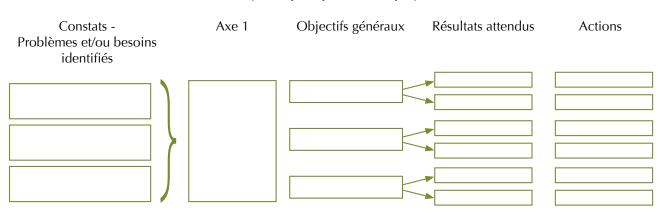
→ Des axes d'intervention au plan d'actions

Il convient, à partir des constats partagés, d'afficher les priorités et de les traduire en axes d'interventions puis en actions.

Un plan d'actions pour :

- choisir et prioriser les axes d'intervention de la structure sur la période de l'agrément ;
- définir les objectifs généraux à atteindre ;
- préciser les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs ;
- définir les indicateurs qui permettront d'estimer leur atteinte ;
- définir les actions proposées pour réaliser les objectifs attendus et les modalités de suivi (cf. fiche action) ;
- identifier les ressources à mobiliser (humaines, techniques, financières et méthodologiques) ;
- établir un échéancier des actions.

Arbre à objectifs pour présenter le projet social:



→ La phase d'évaluation du projet social.

Réalisée en référence aux problématiques sociales, elle s'inscrit dans une démarche privilégiée pour faire le point collectivement sur le fonctionnement de la structure et les actions menées, comprendre les dysfonctionnements et envisager les pistes de réoientation en les comparant aux objectifs du projet social.

L'évaluation pour :

- recueillir, analyser et interpréter des informations relatives à la mise en œuvre d'un projet ;
- mesurer l'impact du projet sur la vie des habitants et du territoire ;
- se questionner sur le bien-fondé du projet, les valeurs et le sens, le fonctionnement de la structure porteuse et les moyens développés.

Se poser les bonnes questions

- pertinence : (rapport besoins, enjeux / objectifs) : Ex : Les objectifs de la structure répondent-ils aux besoins constatés ou pressentis sur le territoire ?
- cohérence : (rapport objectifs / moyens) : Ex : Les moyens financiers et humains, les modes d'intervention de la structure permettent-ils de réaliser les objectifs fixés ?
- efficience : (rapport moyens / résultats) : Ex : Quelles nouvelles actions ont pu être développées avec l'attribution de la prestation de service ? Quels sont les partenaires qui ont été associés dans le projet d'animation de la vie sociale ?
- efficacité : (rapport objectifs / résultats) : Ex : Les actions mises en place permettent-elles de soutenir les parents dans leur rôle éducatif ?
- impact : (rapport résultats / effets environnement) : Ex : Le développement des actions portées par la structure a-t-il une incidence sur l'insertion sociale des membres de la famille ? L'équipe a-t-elle observé une implication accrue de certaines familles dans la vie démocratique locale ou dans des actions solidaires et citoyennes ?

→ Les modalités du portage collectif du projet

Le projet social doit préciser la manière dont les usagers et les habitants participeront à sa mise en œuvre, à la réalisation d'activités/actions et la manière dont ils seront associés aux prises de décisions et à la gouvernance de l'espace de vie sociale : l'organisation de l'instance de pilotage, son rôle, les modes de représentativité à l'instance de pilotage (équilibre des collèges, niveaux de délégation, etc.).

Il déterminera les modes de participation effective des habitants pour les impliquer et les associer à la mise en œuvre du projet.

→ Les moyens internes et partenariaux

La structure doit identifier les ressources internes et externes qu'elle peut mobiliser pour mettre en œuvre son projet (humains, matériels, financiers).

Pour agréer un projet social, la Caf mobilise un socle de critères :

- le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet social (habitants, usagers, partenaires) ;
- la formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
- la pertinence des objectifs généraux au regard des besoins ou des problématiques repérés dans le diagnostic ;
- la cohérence entre le plan d'actions et les objectifs généraux ;
- la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles.